

SOUTENIR LA MOBILITÉ DES CHERCHEURS

LES PARTENARIATS HUBERT CURIEN

**APPELS À
CANDIDATURES**

> SOUTENIR LA MOBILITÉ DES CHERCHEURS

LES PARTENARIATS HUBERT CURIEN

Les programmes de soutien à la mobilité des chercheurs « Partenariats Hubert Curien (PHC) » constituent un instrument privilégié de la coopération scientifique en favorisant la mobilité de scientifiques impliqués dans un projet de recherche bilatéral.

Les **PHC**, initiative française, pilotés en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) en liaison avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) **sont financés par la France et le partenaire étranger.**

Le montant alloué au PHC établi pour un pays donné permet chaque année de financer plusieurs projets de recherche en partenariat.

Retrouvez toutes les informations sur les partenariats Hubert Curien sur le site de Campus France

www.campusfrance.org

> Chercheurs > Programmes de recherche > Partenariats Hubert Curien (PHC)

HUBERT CURIEN (1924 – 2005) est un physicien, cristallographe, ministre de la Recherche et de la Technologie de 1984 à 1986, considéré comme le père de l'Europe spatiale.

Les programmes, autrefois appelés « *Programmes d'actions intégrées* » (PAI), **ont été rebaptisés « Partenariats Hubert Curien » en 2007.**



> OBJECTIF

Instrument financier de soutien à la mobilité et de formation « *de et par la recherche* », le PHC contribue au développement de nouveaux partenariats et au renforcement des échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les centres de recherche des deux pays.

Ces programmes agissent comme tremplin pour développer, amplifier et initier un projet de recherche.

De nombreux partenariats, construits grâce aux PHC, ont donné lieu à des projets de recherche financés par le **Programme cadre de recherche et développement** de la Commission européenne (PCRD). Les PHC participent à la création de l'Espace européen de la recherche. Les PHC visent, prioritairement en Europe, à encourager les effets de levier pour développer un réseau étendu à des équipes tierces issues d'autres pays européens, afin de profiter des opportunités scientifiques et économiques offertes par le programme cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » et « Horizon Europe ».

> FINANCEMENT

Les budgets alloués aux équipes au titre du Partenariat Hubert Curien sont destinés à **financer le surcoût international (transport et séjour) des mobilités** des chercheurs engagés dans le projet de recherche. Le financement nécessaire à la mise en œuvre directe des projets de recherche conjoints n'est pas concerné.

Les financements sont accordés pour une durée de un à deux ans (exceptionnellement trois) sur une base annuelle et doivent impérativement être utilisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année ; ils ne peuvent être reportés sur l'année suivante.

> ORGANISATION

Les PHC s'adressent à des laboratoires de recherche publics ou privés, scientifiques ou industriels, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises. Les PHC concernent tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales.

> Les appels à propositions, annuels ou bisannuels, sont lancés simultanément en France et à l'étranger.

> Les projets doivent être co-déposés en France et auprès du pays partenaire étranger en charge de la gestion du PHC. Ils sont évalués par les instances partenaires de chacun des deux pays.

> La sélection des projets est opérée par une commission composée de représentants des deux pays.

Il est recommandé à l'équipe française de s'assurer, auprès de ses collègues étrangers, que les dossiers ont bien été également déposés dans les pays partenaires.

> CANDIDATURE

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par des chercheurs partenaires (français/étrangers) sont déclarés éligibles.

Les institutions qui cofinancent le PHC se réunissent selon un calendrier propre à **chaque programme**.

Chacune des instances partenaires mène une expertise des dossiers déposés. En France, cette évaluation est confiée à la Délégation aux Affaires européennes et internationales (DAEI) du Ministère l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

> SÉLECTION

Critères de sélection

> Excellence scientifique

> Compétence et qualité des équipes

> Nouvelle coopération

> Implication de doctorants et de jeunes chercheurs dans le projet

> Complémentarité des équipes et transfert mutuel de compétences

> Retombées scientifiques et/ou industrielles

La priorité est donnée aux projets présentés par des jeunes équipes et aux sujets novateurs ; les jeunes scientifiques sont fortement encouragés à s'impliquer comme chefs de projet.



Étude sur *Coccoloba uvifera*, une Polygonacée, communément appelée Raisinier-bord-de-mer ou « rézinié bod lanmè » en créole.



CAMPUS FRANCE

VOUS ACCOMPAGNE

La gestion des partenariats Hubert Curien est assurée par l'Agence Campus France : lancement et logistique des appels à candidatures, gestion et suivi financier.

Une équipe dédiée : extranet@campusfrance.org

UNE PLATEFORME EN LIGNE :

<http://chercheurs.campusfrance.org>

- La liste des PHC par zone géographique et les dates des appels à candidatures
- Les appels à candidatures en ligne
- La description et les contacts pour chaque PHC

LA CANDIDATURE EN LIGNE

- un seul compte utilisateur pour pouvoir candidater à plusieurs PHC
- La saisie en ligne obligatoire des dossiers de candidature
- L'avancement du dossier et les résultats de votre candidature

- Le suivi personnalisé par Campus France (vérification du dossier, notification du résultat de la candidature)
- L'accès en ligne des résultats des commissions de sélection PHC

LA GESTION DES FINANCEMENTS OBTENUS

- Les demandes de mobilité
- Le détail des dépenses réalisées dans le cadre du projet et un suivi financier en temps réel
- Un rapport final à déposer sur la plateforme au plus tard 3 mois après la fin du projet

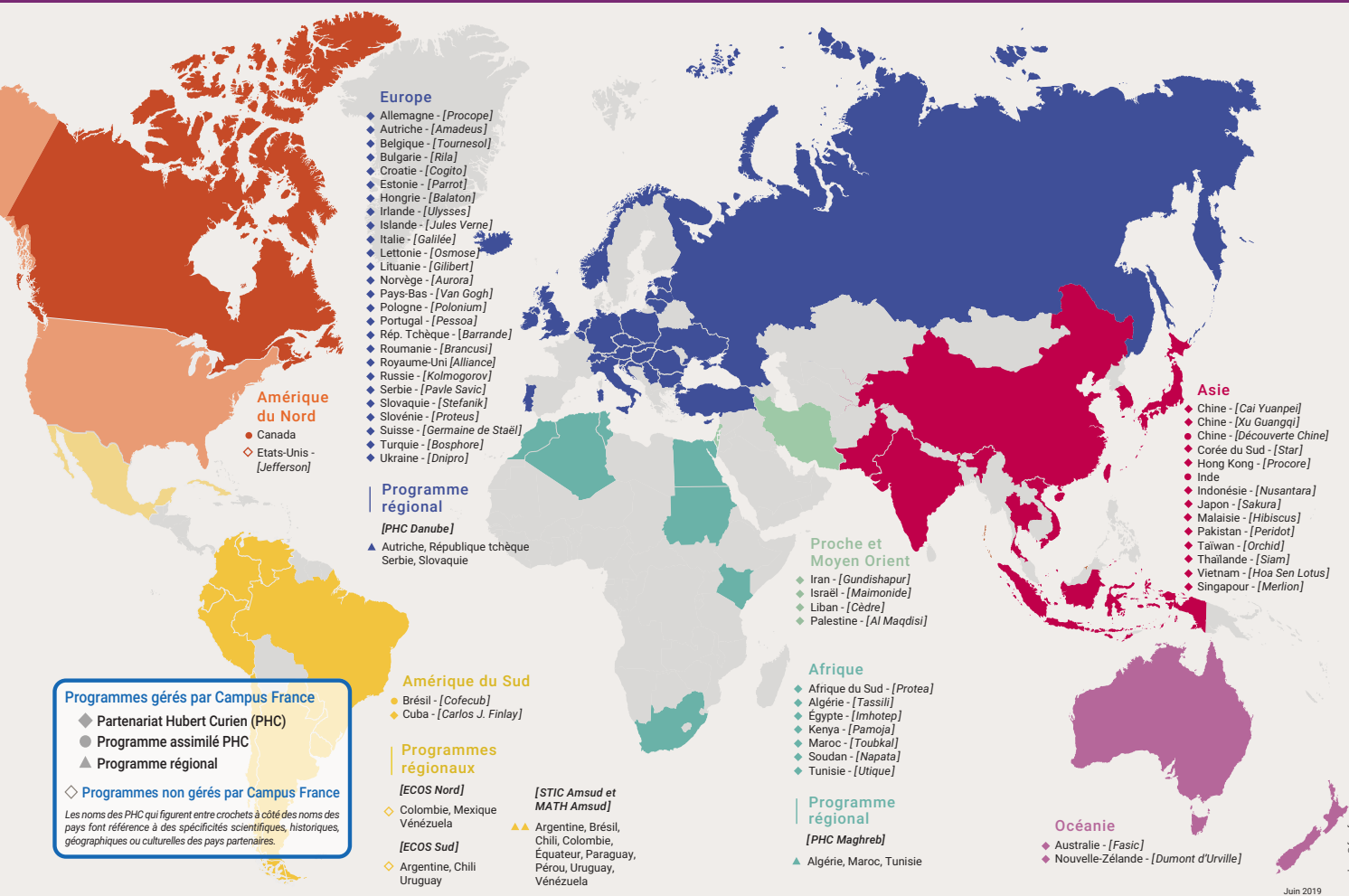
Une inscription à la liste de diffusion est proposée sur le site de Campus France pour recevoir les alertes et les informations sur les appels à candidatures :

www.campusfrance.org/fr/formulaire/listes-dediffusion

Une base de données permet de retrouver les programmes de recherche financés :

<http://chercheurs.campusfrance.org/CandidatureAnonyme/recherche-externe>

CARTE DES PROGRAMMES ET PARTENARIATS HUBERT CURIEN



Chaque PHC a des caractéristiques propres (durée de financement des projets soutenus, montant, durée et type des mobilités prises en charge, ...).

Programme dit « assimilé » aux PHC : programme identique en fonctionnement et en gestion, mais avec une appellation

propre souvent liée à l'histoire de la coopération avec le pays (ex. : programme « COFECUB » au Brésil).

PHC régional : programme PHC développé entre la France et une région du monde, ex. : PHC Maghreb.

Liste et détails sur <http://chercheurs.campusfrance.org>

www.campusfrance.org/fr/phc

LA MOBILITÉ CAMPUS FRANCE EN CHIFFRES

Montants alloués
par la France par projet :

de **1 000** à
40 000 €



Gestion par
Campus France
en 2018
des mobilités
de près de

4 000
chercheurs

40 pays
partenaires

70 % des projets
aboutissent
à la co-publication d'un ou
plusieurs articles dans une
revue indexée

+ de 60

PHC ou programmes
assimilés dont

58
gérés par
Campus France

CAMPUS FRANCE EN CHIFFRES

220
personnes
en France



500
personnes
dans le monde

+ de 260

Espaces Campus France
répartis dans
+ de 125 pays

56 manifestations/an
pilotés par
Campus France

30 000

dossiers de mobilité gérés

+ de 360

établissements
et organismes
de recherche associés

au **Forum**
Campus France

80 sites
Internet

32 langues

20 millions de
visites/an

720 000
visiteurs

1,7 million
de followers
tous réseaux
sociaux
confondus



8 projets
européens gérés



dont **2**
comme
chef de file

+ de 20



publications
institutionnelles

85 conventions internationales
institutions et gouvernements étrangers

122
millions
de fonds gérés

300 000

Alumni sur le réseau social
France Alumni

FRANCE ALUMNI .fr

